Réf. Farde e-Assemblées : 2675196

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/09/2025

Objet : Convention d'occupation de locaux situés rue du Midi 151/153 à 1000 Bruxelles, accessibles via la rue Van Helmont 32.- Mise à disposition de locaux en faveur du CPAS de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles est propriétaire d'un ensemble immobilier dans la copropriété sise rue du Midi 151/153 à 1000 Bruxelles dont l'accès se fait via la rue Van Helmont 32 ;

Considérant que la Ville a mis à disposition de l'asbl Service d'aide aux Seniors Bruxellois et de la crèche gérée par le service Petite Enfance de la Ville, l'usage de ce bâtiment; ces deux entités partageant les espaces au sein de celui-ci ;

Considérant par ailleurs que la Ville met désormais à disposition du CPAS les 2ème, 3ème et 4ème étages de ce bâtiment. Ces étages seront désormais occupés par le CPAS, suite à un accord intervenu entre la Ville, le CPAS et l'asbl Service d'aide aux Seniors Bruxellois ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article unique: La convention d'occupation entre la Ville de Bruxelles (et l'asbl Service d'aide aux seniors) et le CPAS de Bruxelles concernant les locaux situés rue du Midi 151/153 à 1000 Bruxelles, accessibles via la rue Van Helmont 32, est adoptée.

Annexes :

Convention d'occupation de locaux FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)